

**Réunion des Hautes Parties contractantes
à la Convention sur l'interdiction ou
la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

17 septembre 2025

Français

Original : anglais

Genève, 12-14 novembre 2025

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

**Questions se rapportant à l'Unité d'appui
à l'application de la Convention**

Rapport de l'Unité d'appui à l'application

Document soumis par l'Unité d'appui à l'application*

I. Introduction

1. L'Unité d'appui à l'application a été mise en place par la Réunion de 2009 des Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques¹. Elle est établie au sein du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement, qui lui fournit un ensemble de services financiers, logistiques et administratifs et de gestion des ressources humaines afin de garantir le respect des règles et règlements de l'ONU. Le service de Genève assure également la coordination et la liaison avec les services pertinents de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) afin de faciliter l'organisation des réunions et conférences tenues au titre de la Convention.

2. L'Unité d'appui à l'application est financée par les contributions annuelles des Hautes Parties contractantes et fonctionne grâce au Fonds de roulement, qui est alimenté par des contributions volontaires. Les Hautes Parties contractantes ont créé le Fonds de roulement à leur réunion de 2019 afin de disposer, pendant l'exercice, des liquidités nécessaires pour assurer le bon fonctionnement continu de l'Unité d'appui à l'application. Les effectifs de l'Unité sont au complet (un poste de P-3 à durée déterminée et un poste de P-4 à durée déterminée). Pour qu'ils le restent et que l'Unité continue de fonctionner de manière optimale, avec une efficacité maximale, il faut assurer un financement durable, en temps voulu et prévisible.

3. On trouvera dans le présent rapport un résumé des activités menées par l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur certaines armes classiques entre le 16 septembre 2024 et le 17 septembre 2025.

II. Appui aux titulaires de fonctions, aux processus et aux réunions tenues en 2024

4. Au cours de la période considérée, l'Unité d'appui à l'application a poursuivi les préparatifs de fond et les préparatifs logistiques de la dix-huitième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole V (11 novembre 2024), de la vingt-sixième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

¹ Rapport final, [CCW/MSP/2009/5](#), par. 34 à 37.



(12 novembre 2024) et de la Réunion de 2024 des Hautes Parties contractantes (13-15 novembre 2024). Au cours de ces réunions, elle a conseillé les titulaires de fonctions sur des questions de fond et des questions de procédure et les a appuyés dans la réalisation de leurs tâches, les a aidés à établir les documents finals des deux Conférences et de la Réunion de 2024, a appuyé et facilité les consultations et les négociations informelles ainsi que l'organisation des réunions bilatérales, et a fourni un appui technique, logistique et administratif aux trois réunions. Elle a ainsi notamment inscrit les participants et établi leur liste, assuré la maintenance et la mise à jour des pages Web des réunions, diffusé des messages auprès des Hautes Parties contractantes concernant l'organisation des réunions, soumis et diffusé des documents officiels, assuré la liaison avec les délégations s'agissant de leurs documents de travail et répondu à toutes les questions relatives aux réunions, coordonné les manifestations parallèles à toutes les réunions et fait le lien avec la Division de la gestion des conférences de l'ONUG. Elle s'est aussi mise en rapport avec le Service de la gestion des ressources financières de l'ONUG au sujet des factures et d'autres questions financières, notamment relatives aux contributions.

III. Appui aux titulaires de fonctions, aux processus et aux réunions tenues en 2025

5. En 2025, l'Unité d'appui à l'application a coordonné avec les groupes régionaux le processus de désignation aux postes vacants de titulaires de fonctions, a informé les titulaires de fonctions entrants de leurs responsabilités et les a appuyés dans l'exécution de leurs tâches.

6. L'Unité d'appui à l'application a également aidé les titulaires de fonctions à sensibiliser les Hautes Parties contractantes à l'importance d'établir des rapports annuels nationaux, ainsi qu'à promouvoir l'universalisation auprès d'autres États, notamment en fournissant des informations de fond et des analyses, en faisant le point sur les activités réalisées dans ce domaine et en rédigeant des lettres à l'intention des missions permanentes. Elle a continué à promouvoir l'universalisation de la Convention et de ses Protocoles en menant des actions de sensibilisation auprès d'États non parties à la Convention, souvent en collaboration avec les titulaires de fonctions.

7. L'Unité d'appui à l'application a apporté, s'agissant des deux réunions de 2025 du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes, un appui fonctionnel et administratif à la présidence, aux Hautes Parties contractantes et aux observateurs. Elle a assuré les services de secrétariat de la Convention et aidé la présidence à élaborer des documents, notamment l'ordre du jour provisoire et le programme de travail, et à établir des documents de travail. Au cours des réunions du Groupe, elle a fourni à la présidence des conseils sur des questions de fond et de procédure et l'a appuyée dans l'exercice de ses fonctions, notamment en organisant de nombreuses consultations informelles sur le fond et en l'assistant à cet égard. À la demande de la présidence, elle a également apporté un soutien fonctionnel et logistique pour l'organisation de quatre consultations informelles intersessions.

8. L'Unité d'appui à l'application a apporté son soutien à la préparation et à l'organisation de la réunion d'experts du Protocole V (8 septembre 2025) et de la réunion du Groupe d'experts du Protocole II modifié (9 et 10 septembre 2025), en élaborant et en diffusant des documents d'information tels que le programme de travail indicatif, en recommandant des experts et en prenant contact avec eux, et en informant les titulaires de fonctions et les coordonnateurs de leurs responsabilités et des pratiques antérieures.

9. S'agissant de la Réunion de 2025 des Hautes Parties contractantes (12-14 novembre), de la dix-neuvième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V (10 novembre) et de la vingt-septième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié (11 novembre), l'Unité d'appui à l'application a établi tous les documents d'avant-session, s'est mise en rapport avec les entités concernées de l'ONUG pour l'organisation des réunions et a coordonné la désignation des titulaires de fonctions avec les groupes régionaux.

10. En outre, l'Unité a aidé le Président de la Réunion de 2024 des Hautes Parties contractantes à élaborer le projet de résolution de la Première Commission de l'Assemblée générale sur la Convention sur certaines armes classiques et à mener des consultations à ce sujet.

11. Au cours de la période considérée, l'Unité d'appui à l'application a rédigé des lettres concernant le Protocole II modifié et le Protocole V, signées par les titulaires de fonctions, pour inciter les États qui ne l'avaient pas encore fait à adhérer à ces instruments. Ces lettres ont non seulement mis en lumière le rôle important des instruments dans la prise en compte des conséquences humanitaires des conflits armés, mais ont également souligné l'effet positif direct de l'adhésion sur la réalisation des droits de l'homme et la réalisation des objectifs de développement durable, notamment ceux visant à protéger les civils, à rétablir l'accès aux écoles, aux hôpitaux, aux marchés et aux moyens de subsistance, à faciliter le retour des populations déplacées, à reconstruire les communautés et à appuyer la réalisation du droit au développement.

IV. Rapports annuels nationaux

12. Selon le rapport final de la Réunion de 2009 des Hautes Parties contractantes à la Convention, l'Unité d'appui à l'application doit servir de centre d'échange des informations ayant un rapport avec la Convention et les Protocoles y annexés, qui sont soumises par les Hautes Parties contractantes ou qui leur sont communiquées, et concevoir et tenir à jour le site Web et les bases de données de la Convention en suivant les instructions données par les réunions annuelles des Hautes Parties contractantes ([CCW/MSP/2009/5](#), par. 36 c)).

13. Chaque année, l'Unité d'appui à l'application reçoit les rapports annuels nationaux soumis par les Hautes Parties contractantes en application du paragraphe 5 de la décision relative au respect des dispositions adoptées par la troisième Conférence d'examen, de l'article 13 (par. 4) du Protocole II modifié et de l'article 10 (par. 2 b)) du Protocole V. Après que les Hautes Parties contractantes en ont donné l'autorisation, ces rapports sont mis en ligne sur les sites concernés².

14. L'Unité d'appui à l'application a envoyé des lettres aux Hautes Parties contractantes pour leur rappeler de soumettre leurs rapports annuels au titre du mécanisme de contrôle du respect des dispositions de la Convention, et au titre du Protocole II modifié et du Protocole V, le cas échéant.

15. L'Unité d'appui à l'application se tient prête à apporter un appui supplémentaire aux Hautes Parties contractantes lors des prochains cycles d'établissement de rapports. Elle se tient également prête, pour améliorer le respect des obligations en matière de notification, à accompagner les Hautes Parties contractantes qui en feraient la demande dans le processus d'établissement des rapports annuels en leur fournissant des informations et en assurant des activités de renforcement des capacités.

V. Programme de parrainage

16. L'Unité d'appui à l'application a joué un rôle actif dans la poursuite des activités menées dans le cadre du Programme de parrainage. À la fin de l'année 2024, elle a travaillé en étroite collaboration avec le Comité directeur pour désigner un coordonnateur, puis a lancé un appel aux personnes souhaitant participer aux réunions qui se tiendront en 2025 et a contribué au processus de sélection. Elle a travaillé en étroite coordination avec le Centre international de déminage humanitaire de Genève afin d'assurer la liaison avec les bénéficiaires du Programme de parrainage. Conformément aux lignes directrices convenues pour le Programme de parrainage établi dans le cadre de la Convention, elle a également consulté les représentants des donateurs, les titulaires de fonctions, les coordonnateurs

² Des informations détaillées sur l'état des rapports établis au titre des différents instruments figurent dans les documents de séance suivants : [CCW/P.V/CONF/2025/CRP.2](#), [CCW/AP.II/CONF.27/CRP.2](#) et [CCW/MSP/2025/CRP.2](#).

régionaux et le Service de la lutte antimines s'agissant des recommandations de parrainage. Elle a en outre mené des activités ciblées de sensibilisation auprès des États non parties à la Convention et des régions sous-représentées, ce qui a permis d'enrichir l'éventail de candidats au parrainage.

17. En marge des deux sessions de 2025 du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes, l'Unité d'appui à l'application a organisé, le 5 mars et le 2 septembre 2025 respectivement, des séances d'information à l'intention des bénéficiaires du Programme de parrainage. Le Président du Groupe d'experts gouvernementaux a présenté un aperçu du travail actuellement mené par le Groupe pour élaborer un ensemble d'éléments d'un instrument visant à traiter la question des technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes. Les réunions d'information ont également permis de présenter la Convention et ses Protocoles, et de faciliter les échanges sur les questions d'universalisation et d'application. La réunion du mois de mars a permis de tirer des enseignements de l'expérience du Pakistan en tant que Haute Partie contractante à la Convention.

18. L'Unité d'appui à l'application a aidé le Comité directeur à élaborer le rapport du Programme de parrainage, pour soumission à la Réunion des Hautes Parties contractantes (CCW/MSP/2025/3).

19. L'Unité d'appui à l'application a aidé le Coordonnateur du Comité directeur à rédiger et à diffuser une lettre visant à encourager les Hautes Parties contractantes à contribuer au fonds du Programme de parrainage.

VI. Situation financière

20. L'Unité d'appui à l'application suit en permanence la situation financière de la Convention et s'assure de la disponibilité des fonds requis pour l'exécution des activités prescrites. Elle a travaillé en collaboration avec le Groupe des finances de l'ONUG aux fins de l'émission et de l'envoi des factures pour 2026, de la clôture des comptes de l'année précédente et de la mise en œuvre des mesures financières récapitulatives adoptées à la sixième Conférence d'examen, s'agissant en particulier du budget quinquennal. Elle s'est également efforcée de mobiliser des fonds en temps voulu pour financer les activités réalisées en 2025, notamment en menant des démarches officielles et informelles auprès des Hautes Parties contractantes ayant des arriérés et en diffusant régulièrement des informations sur l'état des contributions.

21. À la sixième Conférence d'examen de la Convention, les Hautes Parties contractantes ont demandé à l'Unité d'appui à l'application de continuer de rendre compte des coûts estimatifs et effectifs des réunions et conférences de l'année précédente³. Le détail des coûts estimatifs et effectifs liés aux activités prescrites menées en 2024, notamment ceux des services de conférence et des autres services, est disponible sur la page du site Internet consacrée à la situation financière.

22. La Conférence a également demandé à l'Unité d'appui à l'application de présenter un rapport sur l'état des contributions financières des Hautes Parties contractantes à la Convention⁴. Au 31 août 2025, 91,4 % des contributions dues pour 2025 avaient été versées. Sur les 1 362 200,20 dollars des États-Unis facturés, les arriérés de paiement s'élevaient à 117 469,14 dollars. Le montant des impayés relatifs aux exercices clos (2024 et les années précédentes) était de 169 048,65 dollars. Afin de pouvoir fonctionner efficacement, l'Unité d'appui à l'application demande instamment aux Hautes Parties contractantes de s'acquitter en temps voulu de leurs engagements financiers, c'est-à-dire au début de chaque année.

23. Les Hautes Parties contractantes, à leur réunion de 2019, ont créé le Fonds de roulement, qui est alimenté par des contributions volontaires, afin de disposer pendant l'exercice des liquidités nécessaires pour assurer le bon fonctionnement continu de l'Unité

³ CCW/CONF.VI/11, deuxième partie, par. 33.

⁴ CCW/CONF.VI/11, deuxième partie, par. 34.

d'appui à l'application⁵. Au moment de l'élaboration du présent rapport, le solde du Fonds s'élevait à 407 504 dollars selon le tableau de bord financier. Toutes les Hautes Parties contractantes sont encouragées à contribuer au Fonds de roulement afin d'assurer la continuité des travaux de l'Unité.

VII. Communication, sensibilisation et coordination

24. La communication avec les Hautes Parties contractantes, les organisations internationales et régionales et les organisations non gouvernementales se fait principalement par voie de courriers électroniques ou via l'espace Réunions (Meetings Place) de la page Web du Bureau des affaires de désarmement. L'Unité d'appui à l'application met régulièrement à jour la liste de diffusion, les pages de l'espace Réunions et le site Web de la Convention afin non seulement d'en renforcer l'utilité pour les Hautes Parties contractantes, mais aussi de pouvoir informer et sensibiliser le grand public et de communiquer avec lui. Elle administre la base de données des rapports annuels nationaux sur le respect des obligations découlant du Protocole II modifié et du Protocole V, ainsi que la page Web à accès sécurisé qui renferme les réponses soumises à titre volontaire au questionnaire concernant les engins explosifs improvisés et les pages à accès sécurisé contenant des informations financières sur la Convention, notamment l'état des contributions et les factures adressées à chaque Haute Partie contractante.

25. L'Unité d'appui à l'application a contribué à de nombreuses activités de communication et de sensibilisation menées par le Bureau des affaires de désarmement et l'ONUG, notamment sur les réseaux sociaux, dans l'objectif de mieux faire connaître la Convention et ses Protocoles ainsi que les activités s'y rapportant.

26. L'Unité d'appui à l'application entretient également une communication régulière avec les États non encore parties à la Convention, les organisations internationales et régionales, les organisations non gouvernementales, la société civile et les milieux universitaires afin de faire connaître la Convention et de fournir des renseignements à son sujet. En particulier, elle a organisé des séances d'information à l'intention des nouveaux coordonnateurs pour le désarmement dans le cadre du cours de formation coorganisé par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et le Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement, des bénéficiaires de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement et des étudiants invités. Elle a répondu aux demandes de partenaires extérieurs souhaitant bénéficier de séances d'information personnalisées sur la Convention et ses Protocoles.

27. L'Unité d'appui à l'application a entretenu des contacts réguliers avec de nombreuses institutions universitaires ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales sur des questions liées à l'application de la Convention et de ses Protocoles. Elle a également eu des contacts réguliers avec un large éventail d'organisations internationales dont les travaux présentent un intérêt pour la Convention, et a participé activement aux activités de sensibilisation et de mise en œuvre menées par ces organisations.

28. Le 3 décembre 2024, l'Unité d'application a participé à un échange entre pairs sur l'universalisation organisé par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Cette manifestation a réuni des titulaires de fonctions au titre de la Convention sur les armes à sous-munitions, de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et de la Convention sur certaines armes classiques, ainsi que d'autres unités d'appui à l'application basées à Genève. L'Unité d'appui à l'application a présenté sa stratégie d'universalisation, exposé des bonnes pratiques et examiné les enseignements tirés des activités d'universalisation et les difficultés rencontrées pour ce qui est de faire mieux connaître la Convention. Les participants aux débats ont souligné qu'il importait de renforcer la coopération entre les unités d'appui à l'application des traités de désarmement humanitaire, notamment en coordonnant, le cas échéant, les activités de sensibilisation destinées à appuyer l'action menée en faveur de l'universalisation.

⁵ CCW/MSP/2019/9, par. 35.

29. Le 12 mars 2025, l'Unité d'appui à l'application a participé à la réunion d'un groupe de travail informel sur l'établissement de rapports au titre des mesures de transparence prévues par les instruments relatifs à la maîtrise des armements, organisée par la Mission permanente de l'Australie. Des représentants des États, des unités d'appui à l'application basées à Genève, de l'UNIDIR et du CICR ont également participé à la réunion. Les participants ont souligné, lors de leurs exposés et des débats, les difficultés communes auxquelles se heurtent les États lorsqu'ils établissent des rapports dans le cadre des différents traités de désarmement humanitaire, ainsi que les mesures à prendre pour surmonter ces difficultés. Il a notamment été proposé d'encourager la mise en place de synergies pour la collecte des données, de mieux faire connaître de manière globale les différents traités et de promouvoir des approches institutionnelles communes dans l'établissement des rapports.

VIII. Travaux futurs

30. En 2026, l'une des priorités essentielles de l'Unité d'appui à l'application sera d'apporter son concours aux préparatifs de la septième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée d'examiner la Convention, en étroite collaboration avec les titulaires de fonctions et les Hautes Parties contractantes. Il s'agira notamment de fournir un appui sur le fond et la procédure et de préparer les documents nécessaires au Comité préparatoire et à la Conférence d'examen.

31. Parallèlement, l'Unité d'appui à l'application continuera d'exécuter le mandat qui lui a été confié, à savoir aider les Hautes Parties contractantes, à leur demande, à appliquer la Convention et ses Protocoles, et promouvoir l'universalisation de ces instruments. Il s'agira notamment de fournir des conseils et un appui sur mesure aux Hautes Parties contractantes et d'élaborer des orientations, des outils et des services pour renforcer l'application concrète de la Convention et de ses Protocoles aux niveaux national, régional et international. L'Unité d'appui à l'application continuera également à travailler en étroite collaboration avec les titulaires de fonctions, à l'appui de leurs mandats, et renforcera sa collaboration avec d'autres partenaires des Nations Unies, les organisations internationales et régionales, la société civile et les milieux universitaires afin de faire progresser l'universalisation et d'aider les Hautes Parties contractantes à atteindre les objectifs de la Convention et de ses Protocoles. Pour ce faire, elle aura besoin de l'appui continu des Hautes Parties contractantes.

32. Afin de favoriser l'augmentation du nombre de rapports établis au titre de la Convention et de ses Protocoles, l'Unité d'appui à l'application continuera de proposer des formations et des conseils pour aider les Hautes Parties contractantes à établir leurs rapports nationaux, de sensibiliser le public au niveau national, de préconiser la désignation de points de contact nationaux et d'encourager la mise en place de cadres de coordination nationaux visant à faciliter l'établissement des rapports. Elle s'efforcera également d'améliorer le fonctionnement des bases de données de la Convention afin de faciliter la soumission de rapports nationaux et favoriser l'échange, entre les Hautes Parties contractantes, des bonnes pratiques en matière d'application.
